

la maturité de son esprit et la solidité de son talent. La maladie le força bientôt à quitter la pension du collège pour se retirer chez les Révérendes Sœurs Grises, dont il garda toujours un souvenir aussi agréable que tendre et respectueux. Malgré ces interruptions, ses études le conduisirent pourtant jusqu'au seuil du sanctuaire : car les Messieurs de Saint-Sulpice, vénérés par lui comme d'insignes bienfaiteurs, avaient pressenti les desseins que Dieu avait sur ce jeune étudiant déjà mûri par l'épreuve et le sacrifice.

Ecclésiastique, il devint professeur au Collège de Montréal ; plus tard, et avant même sa prêtrise, Mgr Bourget l'appela auprès de lui comme secrétaire et maître des cérémonies. Comme sa santé ne s'améliorait point, ce ne fut que sur l'obtention d'un titre clérical, que lui assura son premier bienfaiteur, M. Lefebvre, qu'il fut enfin mis au comble de ses vœux et ordonné prêtre le 19 septembre 1868. Nommé quelque temps après directeur du collège de Varennes, il occupa ce poste durant deux ans et deux mois. Mais Dieu, qui le destinait à une œuvre toute spéciale, semblait vouloir le détourner du ministère ordinaire, en le visitant de nouveau par la maladie et en le forçant à une retraite absolue qui dura une longue année. Ce fut dans cette intervalle, en effet, que Mgr Bourget, qui, en 1851, avait déjà béni les commencements de l'œuvre admirable des Sourdes-Muettes, décida d'exploiter, en faveur de cette institution, les grandes qualités d'esprit et de dévouement apostolique du jeune prêtre. Le 30 octobre 1871, M. l'abbé F.-X. Trépanier prit possession de sa charge d'aumônier des Sourdes-Muettes : il venait de trouver son véritable champ d'action. L'Institution, bien qu'existant depuis vingt ans déjà, n'en était encore qu'à sa période de formation. Mais, grâce à la collaboration constante de son nouvel aumônier, à ses démarches répétées, tant auprès d'amis personnels nombreux et distingués, qu'auprès des évêques des différents dio-